

# OMPI



TLT/R/DC/16 Corr.  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 20 mars 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES

Singapour, 13 – 31 mars 2006

RECTIFICATIF A LA VERSION FRANÇAISE

NOUVEL ARTICLE A INSERER  
DANS LE TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES

*Proposition de la délégation du Bénin au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA)*

1. Les pays les moins avancés (PMA), reconnus comme tels par l'Organisation des Nations Unies, mettront en œuvre le présent traité et son règlement d'exécution conformément à leurs besoins nationaux en termes de développement, de finances et de marques et après avoir acquis les capacités financières, administratives et institutionnelles nécessaires.
2. Les pays développés aideront les PMA à renforcer les capacités administratives et institutionnelles pour mettre progressivement en œuvre le traité.

[Fin du document]